

Bilan du mandat 2008-2012 de la section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique

Promotions et recrutements

Postes offerts au concours et à la promotion

Le nombre des postes ouverts aux concours de recrutement des chargés de recherche a fortement varié pendant le mandat. Très faible en 2009 (3 postes initialement ouverts au concours CR), il revient à un niveau habituel en 2010 (6 postes de CR) puis s'accroît en 2011 et 2012 (respectivement 11 et 10 postes). Après un travail interne d'analyse démographique entrepris dès le début du mandat puis à l'occasion du rapport de conjoncture, nous avons alerté sur la situation très délicate de transition démographique pour la section 36, avec un nombre très important de départs au cours du mandat, de l'ordre de la cinquantaine, soit 25% des effectifs. La mandature prochaine sera également concernée par des départs à la retraite massifs. Nous avons préconisé pour lisser ce phénomène de recruter 8 chargés de recherche chaque année pendant au moins 20 ans. La direction a pris en compte la situation démographique en ouvrant 11 postes de CR en 2011 et 10 postes en 2012, ce dont nous nous réjouissons. Il faut rappeler que, dans les années qui viennent, le nombre de postes ne sera vraisemblablement pas aussi élevé qu'en 2011 et 2012 et que, par ailleurs, le nombre des recrutements opérés durant le mandat est loin de compenser les départs à la retraite très nombreux dans la section. Malgré le recrutement de quelques 30 CR au cours du mandat, les effectifs de la section diminuent : 242 membres en 2009-2010, 223 en 2011-2012.

Malgré – ou grâce – à cette conjoncture démographique particulière, il ya eu lors de ce mandat 1,5 à 2 fois plus de recrutements que lors du précédent mandat (tableau 1).

Les postes offerts ont fait l'objet d'une politique d'orientation assez systématique lors de ce mandat avec 11 postes « coloriés » (i.e. « prioritairement sur une thématique ») et 1 poste « fléché » (i.e. impérativement sur une thématique) pour 30 postes offerts, soit 40% des postes. La politique suivie lors du précédent mandat avec 2 postes coloriés et 4 postes fléchés sur 19 postes (soit 31% de postes fléchés ou coloriés) était à la fois moins systématique et plus contraignante. Deux postes fléchés n'avaient alors pas été pourvus faute de candidats d'un niveau suffisant. Comparativement aux postes fléchés, les postes coloriés ont l'avantage d'être moins contraignants. Nous avons au final proposé des candidats sur tous les coloriages sauf un : « mobilités ou risques industriels », aucun poste n'a été perdu.

Tableau 1 : postes offerts au concours de la section 36 entre 2004 et 2012

Mandat 2004-2008	Mandat 2008-2012
<p>2005 :</p> <p>3 DR2 1 CR1 3 CR2</p> <p>Dont 1 prioritairement : Études sur le genre</p> <p>Dont 1 sur la thématique : Droit social comparé (non pourvu)</p>	<p>2009 :</p> <p>5 DR2 1 CR1 2 CR2</p> <p>Dont 1 prioritairement sur les thèmes suivants : — droit de la santé, droit du vivant — théorie du droit et de l'Etat.</p>
<p>2006 :</p> <p>4 DR2 3 CR1</p> <p>Dont 1 prioritairement sur les thèmes suivants : - histoire du droit ; - théorie du droit.</p> <p>Dont 1 sur la thématique : Sociologie politique et morale</p> <p>2 CR2 Dont 1 sur la thématique : Droit social comparé</p>	<p>2010 :</p> <p>9 DR2 2 CR1 4 CR2</p> <p>Dont 2 prioritairement : – Droit comparé – Sociologie quantitative</p>
<p>2007 :</p> <p>5 DR2 2 CR1 3 CR2</p> <p>Dont un sur la thématique Régulation juridique de l'environnement et risques pour la biodiversité » (non pourvu)</p>	<p>- 2011 :</p> <p>7 DR2 3 CR1</p> <p>Dont 1 prioritairement : – Droit des sciences et des techniques (CR1)</p> <p>8 CR2 Dont 3 prioritairement : – Sociologie et /ou économie du droit – Sociologie et/ou droit de la santé – Approches quantitatives en sciences sociales</p> <p>Dont 1 sur la thématique : – Sociologie de l'environnement, affecté au laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES) à Aix-en- Provence (fléchage CR2)</p>
<p>2008 :</p> <p>4 DR2 2 CR1 3 CR2</p>	<p>2012 :</p> <p>5 DR2 3 CR1 7 CR2</p> <p>Dont 4 prioritairement : – internationalisation, transnationalisation du droit; – sociologie du droit – sociologie quantitative et modélisation – mobilités ou risques industriels.</p>
<p>Ensemble 2004-2008 :</p> <p>16 postes de DR2, soit 4 postes par an 8 postes de CR1, soit 2 postes par an 11 postes de CR2, soit 2,75 postes / an</p>	<p>Ensemble 2008-2012 :</p> <p>26 postes de DR2, soit 6,5 postes par an 9 postes de CR1, soit 2,25 postes par an 21 postes de CR2, soit 5,25 postes / an (+2 postes CR concours handicap)</p>

L'augmentation du nombre de postes ouverts au concours CR a favorisé une augmentation presque proportionnelle du nombre de candidats. Le

nombre de candidats en CR est passé ainsi de 125 en 2009 à 271 en 2011 (tableau 2). Sur le concours CR, on peut considérer qu'il y a eu en moyenne entre 25 et 35 fois plus de candidats que de postes, le nombre de candidats en concurrence pour 1 poste étant plus élevé sur le concours CR2 que sur le concours CR1.

Selon les années, 3 à 10 candidats ont été écartés lors de l'instance d'équivalence parce que les titres qu'ils présentaient n'étaient pas considérés équivalents à ceux nécessaires pour être candidats. En 2012, la possibilité de présélectionner des candidats a été introduite. Considérant le temps très court dévolu à cette présélection et le risque de contentieux, la section n'a écarté que les dossiers manifestement insuffisants : pas de projet ou projet très court, discipline d'appartenance lointaine. Une quinzaine de candidats n'a pas été retenu pour les auditions.

En revanche, pour le concours DR, le nombre de postes offerts au concours n'a guère influencé le nombre de candidats (qui s'est situé, chaque année, entre 31 et 35).

Tableau 2 : Candidatures, postes, auditions et espérance de succès au concours

Année	CR2			CR1			Ensemble CR				DR2		
	Candi-datures	Postes	Taux	Candi-datures	Postes	Taux	Candi-datures	Auditionnés	Postes	Taux	Candi-datures	Postes	Taux
2009	107	2	1,9%	38	1	2,6%	125	116	3	2,4%	34	5	14,7%
2010	143	4	2,8%	43	2	4,7%	152	149	6	3,9%	35	9	25,7%
2011	254	8	3,1%	67	3	4,5%	271	264	11	4,1%	31	7	22,6%
2012	226	7	3,1%	80	3	3,8%	244	220	10	4,1%	32	5	15,6%
Ensemble	730	21	2,9%	228	9	3,9%	792	749	30	3,8%	132	26	19,7%

Note : On comptait 107 candidatures et 2 postes au concours CR2 en 2009, soit une espérance de succès de 1,9%.

Afin de mieux apprécier ces taux de réussite, il convient de tenir compte de la réitération des candidatures d'une année sur l'autre. Les candidats qui retentent leur chance pourraient bénéficier d'une première expérience pour améliorer leur projet. Qu'en est-il effectivement ? Lors du mandat 2008-2012, les deux-tiers des candidatures CR et un peu plus de la moitié des candidatures DR2 sont le fait de personnes qui candidatent pour la première fois. Cette répartition est inflexible sans être bouleversée lorsque l'on passe à la population des candidats admissibles ou admis. Parmi ces derniers, que ce soit parmi les CR ou parmi les DR, les primo candidatures constituent le groupe le plus important. Il est donc tout-à-fait possible de passer du premier coup. Si la part des candidatures réitérées augmente toutefois quelque peu dans la ventilation des candidats admissibles et admis par rapport aux premières candidatures, c'est surtout en raison des troisièmes candidatures.

Tableau 3 : Candidatures, admissibles et admis en fonction du nombre de candidatures pendant le mandat 2008-2012

Nombre de candidatures	Candidatures			Admissibles			Admis		
	CR	DR2	Total	CR	DR2	Total	CR	DR2	Total
1ère candidature	66%	53%	65%	59%	38%	50%	55%	46%	50%
2ème candidature	23%	20%	23%	25%	26%	25%	20%	27%	24%
3ème candidature	8%	17%	9%	11%	22%	16%	25%	23%	24%
4ème candidature	2%	6%	3%	5%	10%	7%	0%	4%	2%
5ème candidature	0%	4%	1%	0%	4%	2%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : 66% des candidatures CR venaient de personnes qui candidataient pour la première année. Nous ne mesurons les candidatures que depuis 2006. Par conséquent, on sous-estime peut-être les 4^{ème} et 5^{ème} candidatures.

Tableau 4 : taux de réussite en fonction du nombre de candidatures pendant le mandat 2008-2012

Nombre de candidatures	Admissibles			Admis		
	CR	DR2	Total	CR	DR2	Total
1ère candidature	6%	28%	8%	2%	18%	3%
2ème candidature	7%	52%	12%	2%	28%	5%
3ème candidature	10%	52%	19%	7%	29%	12%
4ème candidature	(14%)	63%	28%	(0%)	13%	3%
5ème candidature	(0%)	40%	22%	(0%)	0%	0%
Total	7%	40%	10%	2%	21%	4%

Note : Le taux d'admissibilité lors d'une première candidature au concours CR est de 6% entre 2009 et 2012.

De fait, comme le montre le tableau 4, le taux de réussite des troisièmes candidatures est sensiblement plus élevé que celle des premières et secondes candidatures que ce soit à l'admissibilité ou plus encore à l'admission.

Au sein des candidatures réitérées d'une année sur l'autre : une population doit retenir l'attention, celle des candidats classés en rang non-utile qui a déjà été remarquée par la section. 47% des candidats classés en CR (contre 32% de l'ensemble des candidats CR) réitèrent leur candidature et 71% des candidats classés DR (contre 49% des candidats DR). La population des candidats classés en rang non-utile ne disparaît donc pas du fait d'offres alternatives.

Les taux de succès des candidats anciennement admissibles semblent plus élevés que pour les autres candidatures : 20% des candidats admissibles CR qui réitèrent, 88% des candidats DR qui réitèrent sont de nouveau admissibles l'année suivante. 13% des candidats CR (2 personnes) qui réitèrent et 41% des candidats DR qui réitèrent sont classés en rang utile l'année suivante¹. On ne s'en étonnera pas tellement : ces candidats ont de bons projets. Pour autant, les candidats classés des années précédentes n'ont pas l'assurance en particulier en CR d'être reconduits dans le classement ou moins encore d'obtenir un poste.

Au cours du mandat, la section a désigné un rapporteur par candidat (tant en CR qu'en DR) et réparti les auditions (seuls les candidats CR étaient auditionnés) entre quatre sous-jurys de quatre à cinq membres (modifiés chaque année), comprenant à la fois des juristes et des sociologues, des hommes et des femmes, des membres de rang A et de rang B. La durée des

¹ Il faudrait rajouter aussi une candidate admissible qui n'a pas été admissible l'année suivante et qui a été admise l'année d'après.

auditions est restée la même tout au long du mandat : 15 minutes de présentation, 10 minutes de question. Le président de la section, qui ne rapportait pas sur les candidats, « tournait » entre les sous-jurys et restait « taisant » pendant les auditions.

Pour être complet, ce bilan doit prendre en compte les résultats des concours « handicap » de 2009 et 2012. En 2009, sur quatre dossiers, nous avons auditionné deux candidats, classé un candidat (sociologue), lequel a été recruté. Lors du concours 2012, sur quatre dossiers, nous avons auditionné et classé un candidat (juriste), lequel a été recruté.

Les promotions

Outre les concours, temps fort de la vie de la section au début du printemps, la session d'automne est consacrée entre autres choses aux promotions. Toutes les demandes de promotion du grade de CR2 à celui de CR1 ont été évaluées positivement et accordées lors de notre mandat.

En matière de promotion DR, la section a bénéficié d'une relative ouverture là encore par rapport au mandat précédent (tableau 5), en particulier lors de la dernière année avec 5 promotions DR1 et 1 promotion DRCE1. Au cours du mandat, la moyenne s'établit alors à 3,25 promotions DR1, 0,75 promotion DRCE1 et 0,25 promotion DRCE2 par an, ce qui est plus que lors du précédent mandat (1,75 promotions DR1 et 0,25 promotion par an).

Tableau 5 : Les promotions DR

Année	DR1				DRCE1				DRCE2			
	Candi- datures	Classés	Promus	Taux	Candi- datures	Classés	Promus	Taux	Candi- datures	Classés	Promus	Taux
2008	18	4	3	17%	2	1	0	0%	0			
2009	18	6	2	11%	2	0	1	50%	1	1	1	100%
2010	20	9	3	15%	1	1	1	100%	0			
2011	22	10	5	23%	2	2	1	50%	1	1	0	0%
Ensemble	78	29	13	17%	7	4	3	43%	2	2	1	50%

Note : on comptait 18 candidatures, 4 classés, 3 promus lors de la promotion DR1 de 2008 soit un taux de promotion de 17%.

Admissibilité

Au cours de notre mandat, le choix a été fait de classer deux fois plus de candidats au recrutement que de postes offerts. En matière de promotion, bien que l'information sur le nombre de promotions pouvant être accordées soit restée floue ou insécure, le taux de 2 classés pour un promu a été là aussi généralement pratiqué.

Lors du mandat précédent, le nombre relatif de candidats classés par rapport aux postes ou aux promotions offerts était plus grand. Lors de notre mandat, le nombre plus important relativement de postes ou de promotions offerts a sans doute contribué à la diminution du ratio. En outre, lors du mandat précédent, il n'était pas rare qu'un même candidat soit classé sur plusieurs listes complémentaires, ce que nous n'avons pas pratiqué.

Tableau 6 : Nombre d'admissibles au concours

Mandat	CR2	CR1	DR2	DR1	DRCE1	DRCE2	Total
2004-2008	35	30	30	22	10	0	127
2008-2012	43	17	50	29	4	2	145
Total	78	47	80	51	14	2	272

Note : Les résultats du concours DR2 de 2005 sont manquants. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008. Nous ne tenons pas compte du concours Handicap de 2009 et 2012.

Tableau 7 : Rapport entre le nombre d'admissibles et le nombre de postes (ou de promotions) accordés

Mandat	CR2	CR1	DR2	DR1	DRCE1	DRCE2	Total
2004-2008	3.18	3.75	2.31	3.14	(10.0)	.	2.97
2008-2012	2.05	1.89	1.79	2.23	(2.00)	(2.00)	1.96
Total	2.44	2.76	1.95	2.55	(7.00)	(2.00)	2.34

Note : Les résultats du concours DR2 de 2005 sont manquants. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008. Nous ne tenons pas compte du concours Handicap de 2009 et 2012.

Déclassements, reclassements

Au cours de la mandature, la section 36 a été peu affectée par les déclassements bien que les choses aient mal commencé : lors de la phase d'admission du premier concours CR, le candidat classé n°1 à l'admissibilité a été déclassé au profit du candidat classé n°4. La vigoureuse réaction de la section à ce déclassement injustifié a permis de faire classer ce "déclassé" en n°1, la même année, sur un maigre contingent de postes "libérés" soumis à interclassement entre sections de SHS. Au final, la contre-attaque a permis d'avoir, in fine, non pas 2 postes de CR mais 3.. Par ailleurs, un candidat classé en rang non-utile en CR1 en 2010 a disparu du classement au profit des personnes suivantes sur la liste complémentaire.

Dans le cadre des promotions, nous avons connu deux déclassements (en 2008 au détriment de la candidate classée n°3, en 2010 au détriment de la candidate classée n°2) sans toutefois qu'il y ait perte du nombre de postes pour la section. Dans les deux cas, on a pu assurer dès l'année suivante la promotion effective en DR1 des collègues qui avaient fait l'objet d'un déclassement

Par ailleurs, la section 36 a bénéficié de quelques postes supplémentaires : Outre le poste de CR mentionné ci-dessus dans le cadre de l'interclassement en 2009, deux postes de CR contractuels ayant vocation à titularisation (concours handicap 2009 et 2012), un poste de DRCE non proposé attribué par la direction, deux postes de DR attribués par d'autres sections en 2011 (laissant la place pour des candidats classés en rang non utile), ainsi que deux candidats de la section 36, qui ont obtenu le concours DR2 lors du concours de la section 40. Si l'on compare par rapport au mandat précédent, confronté à plusieurs déclassements réitérés, notamment au concours DR, la situation semble plutôt satisfaisante.

Quelques caractéristiques des admis et des promus

Afin de donner quelques indications sur les pratiques de recrutement, nous proposons de coder la population recrutée ou promue (tableau 8) en fonction

de l'appartenance disciplinaire et du lieu d'affectation d'une part, du sexe et de l'âge d'autre part.

Tableau 8 : La population promue et ou nommée (ou en voie de l'être)

Mandat	Concours CR			DR2	Promotion DR				Total
	CR2	CR1	CR		DR1	DRCE1	DRCE2	Ensemble	
2004-2008	11	8	19	13	7	1	0	8	40
2008-2012	24	9	33	28	13	3	1	17	78
Total	35	17	52	41	20	4	1	25	118

Note : Il manque les 3 DR2 recrutés en 2005. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2008-2012. On prend en compte ici les candidats admissibles en liste principale en 2012 (ainsi que le candidat classé du concours « handicap »).

Le codage de l'appartenance disciplinaire comporte nécessairement une part d'approximation (tableau 9). Il se fonde ici principalement sur la discipline de doctorat. Mais il faut conserver à l'esprit que la délimitation est parfois difficile dans la pratique, en raison de développement de zones franches telles que la sociologie du droit ou encore la sociologie des institutions pénales, où l'on rencontre des chercheurs issus des deux voies. En outre, les non-juristes ne sont pas forcément tous des sociologues. On peut trouver aussi des chercheurs titulaires d'un doctorat de science politique, d'anthropologie ou d'histoire.

Cela dit, aussi approximatif que soit ce codage, il donne un ordre de grandeur du partage entre sciences du droit et sciences sociales dans la section. La part des juristes au sein des lauréats des concours et des promotions est environ d'un tiers, tant lors de ce mandat que du mandat précédent. Elle semble correspondre à un accroissement de la part du droit, puisqu'au sein de la section, on avait dénombré lors du rapport de conjoncture en 2010 24% de juristes dans la section.

La promotion des juristes n'a pas concerné les mêmes niveaux de concours lors des deux mandats. Lors du précédent mandat, on promouvait plus de juristes en DR2, mais on en recrutait moins en CR que lors du présent mandat. Au sens statistique, sur de petits effectifs, cette différence n'est toutefois pas significative.

Tableau 9 : Répartition disciplinaire des lauréats entre le droit et les sciences sociales

Mandat	Concours CR			Concours DR2	Promotion DR				Total
	CR2	CR1	CR		DR1	DRCE1	DRCE2	Ensemble	
2004-2008	27%	25%	26%	46%	29%	(0%)		25%	33%
2008-2012	33%	44%	36%	32%	38%	33%	(0%)	35%	35%
Total	31%	35%	33%	37%	35%	25%	(0%)	32%	34%

Note : 27% des lauréats du concours CR2 pendant le mandat 2004-2008 sont des « juristes ». Il manque les 3 DR2 recrutés en 2005. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008.

Un tiers des lauréats est affecté (y compris les maintiens d'affectation) en province (tableau 10). Il n'y a guère de différence en la matière entre les deux mandats : légèrement plus d'affectation en province pour les CR et les DR2 et moins pour les promotions DR1 lors de ce mandat.

Tableau 10 : Répartition des affectations des lauréats entre la province et l'Île de France

Mandat	Concours CR			Concours DR2	Promotion DR				Total
	CR2	CR1	CR		DR1	DRCE1	DRCE2	Ensemble	
2004-2008	36%	25%	32%	31%	29%	(0%)		25%	30%
2008-2012	38%	44%	39%	39%	15%	33%	(0%)	18%	35%
Total	37%	35%	37%	37%	20%	25%	(0%)	20%	33%

Note : 36% des lauréats du concours CR2 pendant le mandat 2004-2008 ont été affectés en province. Il manque les 3 DR2 recrutés en 2005. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008. On prend en compte ici les candidats admis en 2012, y compris le concours handicap. Pour les laboratoires, on a pris les premiers choix des candidats 2012 classés en liste principale.

S'il faut établir un facteur de différenciation, il sera avant tout disciplinaire. Les juristes ont été affectés beaucoup plus souvent en province. Sur le mandat 2008-2012, 58% CR juristes recrutés ont été affectés dans des laboratoires de Province, contre 29% des CR sociologues (et assimilés). Le contraste était plus prononcé encore lors du mandat 2004-2008 avec 100% des juristes CR affectés en Province contre 7% des sociologues.

Si l'on s'intéresse non pas à l'affectation, mais à l'université d'origine des chercheurs recrutés aux postes de CR, codée à partir du lieu de soutenance du doctorat (pour le mandat 2008-2012 uniquement), on obtient un tropisme francilien un peu plus prononcé : 27% des lauréats CR ont obtenu leur diplôme dans une université de Province. La différence entre les juristes et les sociologues se maintient avec 50% pour les premiers et 14% pour les seconds.

42% des lauréats étaient des femmes lors du mandat 2008-2012 (tableau 11). 45% l'étaient lors du mandat précédent. La différence de pratique est plus sensible en matière de CR avec 53% de femmes recrutées comme CR lors du précédent mandat contre 42% lors de ce mandat. Cette composition en défaveur des femmes se constate aussi par rapport aux candidatures. 55% des candidatures lors du mandat étaient féminines². Toutefois, cette sous-représentation des femmes recrutées aux concours CR n'est guère significative. Remarquons aussi que lors de notre mandat, la part des femmes parmi les promus DR1 s'établit à 54% contre 14% pour le précédent mandat, ce qui permet d'équilibrer un peu le tableau et contribue à réduire le plafond de verre. Enfin, si aucune femme n'a été promue DRCE, c'est d'abord en raison de l'absence de candidature (laquelle tient avant tout à la rareté des femmes au sein des DR1). Espérons que les promotions récentes en DR1 favoriseront les candidatures et les promotions de femmes au niveau le plus élevé de la hiérarchie statutaire.

² Mesure établie sur la population des candidats CR 2009, 2011, 2012, pour laquelle nous disposons de l'information.

Tableau 11 : Répartition hommes – femmes des lauréats

Mandat	Concours CR			DR2	Promotion DR				Total
	CR2	CR1	CR		DR1	DRCE1	DRCE2	Ensemble	
Classés									
2004-2008	66%	50%	58%	47%	23%	(0%)		16%	45%
2008-2012	48%	42%	46%	52%	55%	0%	(0%)	44%	48%
Total	56%	47%	52%	50%	41%	0%	(0%)	31%	46%
Admission									
2004-2008	55%	50%	53%	54%	14%	(0%)		13%	45%
2008-2012	42%	44%	42%	43%	54%	0%	(0%)	41%	42%
Total	46%	47%	46%	46%	40%	0%	0%	32%	43%

Note : 66% des lauréats du concours CR2 pendant le mandat 2004-2008 sont des femmes. Il manque les 3 DR2 recrutés en 2005. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008. On prend en compte ici les candidats classés en liste principale en 2012 (ainsi que le candidat classé du concours « handicap »).

Si l'on doit constater un déséquilibre plus manifeste selon la dimension du genre, il doit être trouvé, en particulier lors de notre mandat, lorsque l'on croise le sexe et la discipline. 67% des juristes recrutés en CR sont des femmes, contre 29% des sociologues recrutés. Les ratios sont à peu près similaires pour les DR2 (67% de juristes versus 32% de sociologues sont des femmes), et l'écart se réduit à peine pour les promotions de rang supérieur (50% versus 36%). Il faudrait sans doute des recherches plus profondes pour comprendre les raisons de cette structuration disciplinaire fortement genrée.

Terminons désormais par l'âge des lauréats (tableau 12). La structure d'âge reflète de manière relativement logique la hiérarchie des statuts. Lors de notre mandat, les lauréats du concours CR2 ont en moyenne 33 ans et ont été recrutés entre 27 et 41 ans. Les CR1 ont 3 ans de plus. Les DR2 ont en moyenne 48 ans, les DR1 57 ans, les DRCE1 60 ans.

Tableau 12 : L'âge des lauréats

Mandat	Concours CR			Concours DR2	Promotion DR				Total
	CR2	CR1	CR		DR1	DRCE1	DRCE2	Ensemble	
2004-2008	31,9 (2,3) [29-35]	35,0 (3,6) [32-43]	33,2 (3,2) [29-43]	47,2 (6,2) [38-56]	56,3 (6,6) [46-65]	62,0 - -	- -	57,0 (6,5) [46-65]	42,5 (10,8) [29-65]
2008-2012	33,2 (3,7) [27-41]	36,3 (3,2) [31-40]	34,0 (3,8) [27-41]	48,0 (7,5) [38-62]	56,6 (5,6) [47-64]	59,7 (2,5) [57-62]	64,0 -	57,6 (5,3) [47-64]	44,5 (11,1) [27-64]
Total	32,6 (3,4) [27-41]	35,7 (3,4) [31-43]	33,7 (3,6) [27-43]	48,9 (7,1) [38-62]	56,5 (5,8) [46-65]	60,3 (2,4) [57-62]	64,0 -	57,4 (5,6) [46-65]	43,8 (11,0) [27-64]

Note : Âge moyen sur la première ligne, écart-type entre parenthèses sur la deuxième ligne, minimum et maximum entre crochets sur la troisième ligne. Il manque les 3 DR2 recrutés en 2005. Nous n'avons pu retrouver le résultat exact des promotions pour deux candidats lors du mandat 2004-2008. On prend en compte ici les candidats admis en 2012 y compris le concours « handicap ».

On constate une augmentation sensible de l'âge, d'un an environ, entre le mandat actuel et le précédent mandat pour tous les concours. En revanche, ce n'est pas le cas pour la promotion. Il est possible que le nombre plus important de postes et le recours plus important au coloriage aient quelque peu favorisé

cette différence de pratique. La composition disciplinaire, dont on a constaté l'importance pour le genre et l'affectation, ne semble pas jouer ici.

Éléments à valeur indicative sur le profil des candidats recrutés pendant le mandat 2008-2012

Pour finir, nous avons essayé de réunir quelques éléments au sujet des cursus suivis par les chargés de recherche recrutés au cours du mandat. Nous nous sommes heurtés à deux difficultés, l'impossibilité de réunir en fin de mandat la totalité des *curriculum vitae* et l'hétérogénéité de ces derniers. Aussi les éléments ci-dessous doivent-ils être pris avec prudence. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif (et avec la part d'approximation qui les entoure). Les cursus étant assez différents en droit et en sociologues, on a distingué, parmi les 32 chargés de recherche recrutés, les sociologues et les juristes. Le critère utilisé ici pour ce partage (toujours un peu arbitraire, comme indiqué plus haut), est la discipline où le doctorat a été soutenu et les thèmes de recherche.

Éléments sur les « sociologues » recrutés

Ces 21 chargés de recherche avaient préparé leur doctorat sur une durée moyenne d'un peu plus de 5 ans, avec d'importants écarts (deux doctorats préparés en moins de trois ans, au moins deux doctorats de plus de 9 ans). Ils semblent avoir presque tous bénéficié, pendant au moins les trois premières années de leur thèse, d'un financement sous la forme d'une allocation de recherche (souvent couplée à un monitorat) ou d'une bourse.

Deux doctorats ont été soutenus à l'étranger. Les 19 autres l'ont été en France. Si l'on met à part le cas de l'EHESS (9 des chargés de recherche « sociologues » y ont soutenu leur doctorat), les doctorats ont été soutenus dans des établissements différents, bien que souvent situés en Ile-de-France, comme indiqué plus haut.

Les CR1 « sociologues » recrutés l'ont été en moyenne 4,5 ans après la soutenance de leur doctorat, les CR2 en moyenne un peu plus de 2 ans après. Au moment du concours, quelques uns, peu nombreux, semblaient sans emploi ; 5 étaient sur des postes d'enseignants-chercheurs contractuels ; tous les autres étaient sur des postes de post-doctorants ou de chercheurs contractuels.

Parmi les 21 chargés de recherche recrutés comme « sociologues », ceux qui n'ont pas soutenu un doctorat en sociologie sont peu nombreux. Ils sont trois à avoir obtenu un doctorat dans une autre discipline (anthropologie ou sciences politiques). Ces trois chercheurs ont effectué la totalité de leur cursus en dehors de la sociologie – même s'ils sont tous trois passés par des formations dispensant des enseignements en sociologie (l'IEP de Paris ou/et les khâgnes B/L).

Les 18 autres chargés de recherche avaient obtenu un doctorat en sociologie qui faisait suite, sauf dans un cas, à un master de sociologie (ou à dominante

sociologique). Ces masters de sociologie ont souvent été obtenus dans le même établissement que le doctorat. On relève donc le même type de dispersion pour l'établissement où le master de sociologie a été obtenu. Là encore, l'EHESS est le seul pôle qui se dégage, particulièrement au travers de la filière aujourd'hui intitulée « pratique de l'interdisciplinarité » qui associe l'ENS et l'EHESS. 6 des 21 recrutés sont passés par ce DEA/master.

Les chargés de recherche recrutés qui ont eu un cursus dans l'enseignement supérieur uniquement (ou presque uniquement) lié à la sociologie sont peu nombreux. Ce type de trajectoires concerne au plus 6 personnes. On peut arriver à une petite moitié des recrutés si l'on ajoute des chargés de recherche qui ont été précocement, au cours de leurs études supérieures, au contact de la sociologie (notamment dans le cadre d'une khâgne B/L), même s'ils s'en sont éloignées à un moment ou à un autre.

L'autre moitié correspond à des chercheurs arrivés plus tard à la sociologie, après un parcours généraliste (l'IEP de Paris) ou, plus souvent, des études dans d'autres disciplines littéraires (la philosophie et l'histoire). La section n'a recruté pendant le mandat qu'un chargé de recherche dont la formation initiale était scientifique.

Parmi les sociologues recrutés pendant le mandat, quelques uns ont été formés, d'un bout à l'autre de leurs études supérieures, à l'Université (en France), mais ils sont peu nombreux. L'information n'a pas pu être établie avec certitude, mais ils sont au minimum 3 et au maximum 5. La plupart sont passés par des formations non-universitaires, en particulier des classes préparatoires (au moins 8 cas recensés - dont 5 sont passés par des khâgnes B/L), l'IEP de Paris (parmi les 21 recrutés, il y a 6 diplômés de l'IEP de Paris), l'ENS-Ulm ou l'ENS-LSH (3 anciens élèves de ces deux écoles parmi les 21 recrutés). Parmi les 21 chargés de recherche, 6 *curriculum vitae* mentionnent une agrégation (en sciences économiques et sociales dans 4 cas). Les 9 *curriculum vitae* qui mentionnent le baccalauréat obtenu suggèreraient que les bacheliers scientifiques sont un peu plus nombreux parmi les sociologues recrutés que les bacheliers littéraires. Aucun ne mentionne d'autre bac (en particulier, pas de bac économique et social). On n'a enfin compté qu'un seul chargé de recherche doté d'une expérience professionnelle d'une durée conséquente hors du monde de l'enseignement et de la recherche.

Éléments sur les « juristes » recrutés

Les données concernant les chargés de recherche recrutés comme juristes doivent être pris avec encore plus de prudence (ils sont moins nombreux et les informations qu'on a pu réunir à leur sujet en fin de mandats sont un peu plus lacunaires que pour les sociologues).

Nous avons pu reconstituer la durée de la préparation de la thèse pour 8 d'entre eux : elle se situe entre 3 et 7 ans, et s'élève à 4,5 ans en moyenne. Au moins 4 recrutés avaient été allocataires-moniteurs au début de la préparation de leur doctorat et au moins 5 n'avaient, semble-t-il, pas bénéficié de financement durant leur thèse.

Les CR1 juristes ont été recrutés en moyenne 6 ans après leur soutenance de thèse, les CR2, en moyenne 2,7 ans après leur soutenance. Au moment du concours, la plupart des candidats avaient un emploi, presque toujours en lien avec l'enseignement et la recherche. Ils ont tous soutenu un doctorat de droit. L'un des doctorats a été soutenu à l'étranger, un autre dans le cadre d'une cotutelle entre deux universités française et américaine, les 9 restants l'ont été en France, à peu près une moitié en Ile de France, l'autre dans d'autres régions.

Compte tenu des informations qui ont pu être rassemblées, les 11 recrutés se distribuent, au regard de la mention/spécialité de leur doctorat ou de leur profil comme suit : 3 spécialistes de droit public, 3 de droit privé et sciences criminelles 2 d'histoire du droit, 1 de théorie du droit, 2 de droit international. La plupart d'entre eux ont suivi une formation universitaire en droit depuis le début de leurs études supérieures. Il y a sans doute néanmoins 3 recrutés dont le parcours est fortement lié à une autre discipline (philosophie, histoire, économie-gestion) et une « arrivée au droit » parfois au cours des études supérieures. La série des baccalauréats obtenus a trop rarement pu être retrouvée pour qu'on puisse avancer un élément général à ce sujet.

Parmi les juristes recrutés, on compte deux anciens élèves d'ENS (Ulm et Cachan), également titulaires d'une agrégation externe du second degré, ainsi que deux titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (tous deux recrutés au grade de CR1). Au moins deux recrutés ont exercé la profession d'avocats ou ont été inscrits au Barreau.

Éléments de comparaison entre « juristes » et « sociologues » recrutés

Le tableau 13 récapitule les éléments les plus sûrs relatifs aux cursus des chargés de recherche recrutés :

Tableau 13 : Récapitulatif des éléments sur les cursus et comparaison « juristes »/ « sociologues »

	« juristes »	« sociologues »	Total
Universités étrangères	1	2	3
Cotutelle entre une université française et une université étrangère	1		1
Universités hors Ile-de-France	5	3	8
Universités Ile-de-France	4	5	9
Autres établissements (parisiens) <i>dont EHESS</i>		11 9	11 9
Durée moyenne de préparation de la thèse	4,5 ans* [3 à 7 ans]	5,1 ans* [2 à 9 ans]	4,9 ans* [2 à 9 ans]
Temps écoulé entre la soutenance et le recrutement	CR2 : 2,7 ans CR1 : 6 ans	CR2 : 2,2 ans CR1 : 4,6 ans	CR2 : 2,3 ans CR1 : 5,2 ans
Diplômés de l'IEP de Paris		6	6 (soit 1 pour 5)
Anciens élèves ENS	2	3	5 (soit 1 pour 6)

Agrégés du second degré	2*	6*	8* (soit 1 pour 4)
Titulaires d'une HDR	2	1	3 (soit 1 pour 10)
Total	11	21	32

* Éléments pour lesquels les informations réunies en fin de mandat n'étaient pas complètes.

Le tableau permet d'avancer prudemment quelques éléments comparatifs entre les profils de juristes et de sociologues. Comme indiqué plus haut, les profils parisiens sont moins nombreux chez les juristes que chez les sociologues. Il n'y a pas, chez les juristes, un pôle qui se dégage, comme l'EHESS chez les sociologues. La préparation du doctorat semble avoir été un peu plus longue (et de durée plus variable) chez les chargés de recherche recrutés comme sociologues que chez ceux qui ont été recrutés comme juristes ; le temps qui s'est écoulé entre la soutenance et le recrutement est en revanche plus faible chez les sociologues qui paraissent donc s'être fait recruter plus rapidement. Si les diplômés de l'IEP de Paris représentent une part assez importante (environ un tiers) des sociologues recrutés, ils ne sont pas représentés parmi les juristes recrutés ; on n'a pas trouvé, au moment d'établir ce bilan, parmi les recrutés durant le mandat, de diplômés d'autres IEP que Paris.

*

* *

Le bilan d'un mandat de section du CoNRS ne se réduit pas aux activités de cette dernière en matière de recrutement et de promotion. Pour le moins, on doit rappeler que ce mandat a commencé dans un contexte de « réformes » de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de mise en cause directe du CNRS. En 2009, à la session de printemps, la section 36 avait ainsi adopté diverses motions pour réagir aux menaces de démantèlement du CNRS, aux changements de procédure dans l'évaluation des unités (l'AERES jouant un rôle de plus en plus important), à la mise en place des « chaires mixtes universités-CNRS » et à la politique de « désassociation » des unités de recherche. La menace d'un démantèlement du CNRS s'est (provisoirement?) éloignée au cours d'un mandat.

Il n'en demeure pas moins que le CNRS ressemble aujourd'hui un peu plus à une « agence de moyens » qu'en 2008. La baisse des crédits récurrents des UMR en témoigne. Si les attributions du comité national ne sortent pas elles-mêmes clairement diminuées de la période, il existe toutefois un flou croissant quant au rôle de la section dans l'examen de certaines situations ou demandes (absence de fait d'élu C dans les comités de visite AERES, délégations d'universitaires au CNRS « négociées demain entre DS et Université, disparition ou avis ponctuel sur le soutien aux colloques et aux revues,...), sans parler de l'absence totale de moyens de fonctionnement (hors une clé USB), empêchant notamment en cas de problème dans une Unité, toute réunion ou déplacement.

Au cours de ce mandat, après modification du financement des « chaires d'excellence », la section 36 a participé aux jurys de quelques une d'entre elles, en sociologie et en droit. Un bilan mitigé est tiré de ces participations et de l'impact de l'attribution des dites « chaires d'excellence », parfois très *intuitu personae*, sur l'activité scientifique des UMR. Au cours de ce mandat la section

36 a connu quelques tensions avec la direction scientifique de l'InSHS essentiellement à propos de l'avenir de certaines UMR. Pour le moins, il continue d'apparaître difficile de cautionner, d'une façon ou d'une autre, des processus de mise en restructuration ou de désassociation alors même qu'aucune création d'UMR n'est intervenue à ce jour dans le champ de la sociologie et des sciences du droit. Un élément déterminant de défense des Unités et des attributions de la section réside dans une présence vigilante, ce qui ne veut pas dire complaisante, au sein des comités AERES et dans la réalisation et la communication des « avis pertinence ». De même, l'expérience prouve que des relations fermes mais loyales avec la direction scientifique et un fonctionnement interne exigeant tant au plan scientifique qu'éthique contribuent à l'efficacité de la section, et par là même à la valorisation du rôle du Comité national.

Pour défendre l'évaluation par les pairs, la qualité du travail d'évaluation régulière des collègues est déterminante. Le mandat a permis de constater combien la quasi-totalité des chercheurs relevant de la section 36 remplit ses obligations professionnelles. Il est, dans ces conditions, d'autant plus important, lorsque des avis d'alerte sont pris, de veiller au suivi post-évaluation ; celui-ci ne peut être laissé aux seuls services « RH » du CNRS. Les rares situations problématiques sont apparues relever plus d'une dérive professionnelle et personnelle que de l'imposture ; un seul cas a fait l'objet d'un « avis d'insuffisance professionnelle » adopté à l'unanimité de la section. En revanche, le seul « avis favorable » ne paraît pas permettre de saluer des niveaux exceptionnels d'investissement professionnel et de production scientifique. La section 36, pour cette raison, s'est essayée à l'indication « symbolique » d'un avis « très favorable » lors de l'évaluation de l'activité de certains chercheurs.

Les membres de la section 36 qui entreront en fonction à l'automne 2012 auront à déterminer librement leur mode de fonctionnement. Ils auront en particulier à prendre position, pour les concours des chargés de recherche, sur la phase de sélection créée cette année entre l'étape de l'admission à concourir et les auditions. La section n'a pas la possibilité de refuser cette phase de sélection. Elle peut en revanche décider d'auditionner la totalité des candidats admis à concourir, ou la quasi-totalité. C'est ce dernier choix qui a été fait lors de la dernière année de mandat, le délai entre la réception des dossiers et la date de réunion pour la sélection n'ayant pas laissé d'autre possibilité. Une diminution du nombre des auditionnés peut en réalité permettre de meilleures conditions d'auditions des candidats, à condition d'être fondée sur deux rapports précisément motivés. Il convient toutefois de se méfier d'une tendance qui ferait rencontrer volonté d'un « minimum d'auditions » et « fléchage » des postes au concours. Ceci contribuerait directement à faire d'un CNRS « mis en soins palliatifs », une agence (très temporaire) d'apports de moyens à quelques laboratoires ou « pôles », moyens à coup sûr peu caractérisés par l'originalité et l'excellence.